

COMITE SYNDICAL

Du 09 février 2021



Délibération n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2020.

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, BRAUX, MILLIAT, MARTIN, LELEVE. Madame GALZIN

Était présent en visioconférence : Monsieur TEBIBEL.

Étaient excusés :

Messieurs MALBO, GABELLE, GUERIN, NEVO.

Assistaient également à la réunion :

MEYER, Messieurs DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS, EUGENE et JOUDIOU.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



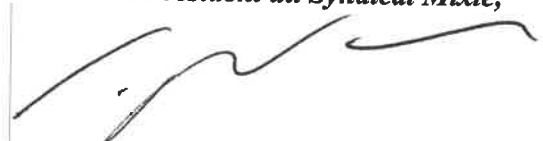
Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2020 à l'unanimité sans observations.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,



Frédéric NÉRAUD



Comité Syndical du 15 décembre 2020

Procès verbal

Le Comité syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 15 décembre 2020 à 15 H à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Étaient présents : MM. NERAUD, MALBO, MILLIAT, TEBIBEL, MEYER, MARTIN, Mme GALZIN

Étaient présents en visioconférence : MM. BRAUX et SOLER

Étaient excusés : Mme LECLERC et M.LELEVE

Assistaient également à la réunion: MM VASSAL, DEVOS et Mmes JOUDIQU, EUGENE et DEMARS

1) Rapport n°1 : Approbation du procès verbal du comité syndical du 30 septembre 2020

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès verbal de la séance du 30 septembre 2020.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n°2 : Election du 3^{ème} Vice-président

Monsieur le Président rappelle que, lors de la séance précédente, en l'absence de représentants d'Orléans Métropole, le poste de troisième vice-président n'a pas été pourvu. Monsieur TEBIBEL se porte candidat et précise qu'il travaillera en lien étroit avec Monsieur MILLIAT qui représente également Orléans Métropole au sein du comité syndical. Tous deux s'accordent à indiquer que leurs positions seront arrêtées en commun.

Il est procédé au scrutin.

Monsieur TEBIBEL obtient 9 voix et est élu 3^{ème} Vice-président.

3) Rapport n°3 : Réforme de matériel

Il est proposé de mettre à la réforme le camion Berliet B 770 KB acquis en 2007 et devenu obsolète.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4) Rapport n°4 : Don d'un fourgon pompe tonne à l'association du patrimoine des sapeurs pompiers du Loiret

Monsieur Vassal donne lecture du rapport et expose que, dans le cadre de la sauvegarde et de la conservation du patrimoine, le camion Berliet, dont la réforme a été acceptée, mérite une seconde vie. L'association du patrimoine des sapeurs pompiers, disposant des compétences requises pour maintenir en état ce type de véhicule devenu rare, il est proposé de lui céder le matériel par don manuel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Rapport n°5 : Régularisation des postes budgétaires

Monsieur le Président propose de régulariser la situation des effectifs pour une mise en conformité avec les postes réellement occupés. Il est précisé que les ajustements sont sans incidence sur la masse salariale.

Ainsi il est proposé la suppression de deux postes et la transformation de quatre postes. Le SMAEDAOL disposera ainsi de 9 postes ouverts dont un poste d'agent AFIS restant à pourvoir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Rapport n°6 : Constitution d'une provision pour indemnité de départ en retraite (IDR)

Monsieur le Président rappelle que les agents du SMAEDAOL relèvent du droit privé et qu'à ce titre, en application de la convention collective nationale du transport aérien - personnel au sol, ils ont droit, lorsqu'ils font valoir leur droit à la retraite, à une indemnité de départ à la condition d'avoir 10 ans d'ancienneté.

En vertu du principe comptable de prudence et afin d'étaler dans le temps la charge financière de ces indemnités il est proposé :

- de constituer au budget du syndicat mixte une provision pour IDR;
- de provisionner dès 2020 (en DM1) un montant de 20 000 € au titre de l'IDR du Directeur dont le départ en retraite est prévu en 2023;
- de provisionner l'IDR à compter de 2021 pour les autres agents.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7) Rapport n°7 : Projet de décision modificative n°1 pour 2020

Monsieur le Président présente le projet de DM1 qui s'équilibre à la somme de -34 998 € et qui traduit principalement l'impact de la crise sanitaire. Cette situation inédite, qui a induit une baisse sans précédent du trafic aérien, a eu pour conséquence une diminution du produit des taxes d'atterrissage et de la taxe d'aéroport. Face à ce constat, le Département, principal financeur du SMAEDAOL, a été sollicité pour apporter une participation complémentaire. Le Conseil départemental a ainsi voté, lors de sa séance du 13 octobre, une subvention de 115000€. Monsieur NERAUD remercie ses collègues de l'Assemblée départementale.

Après avoir présenté les différents ajustements en dépenses et en recettes, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Vassal. Celui-ci expose que l'impact du premier confinement a été "violent" sur le trafic aérien. Il indique que l'aéroport Orléans Loire-Valley a été classé "essentiel" par l'Etat, ce qui lui a permis de rester ouvert et de maintenir une certaine activité sur la plateforme, et notamment d'engager les travaux liés à la mise en place de la fibre sur le site. La reprise, lors du premier déconfinement, n'a pas été à la hauteur des attentes, notamment en raison de l'arrêt du trafic avec le Royaume-Uni. L'aéroport Orléans Loire-Valley tourne à ce jour à 50% de ses mouvements habituels; il est attendu une petite reprise pour les fêtes de fin d'année. Toutefois les experts ADP n'annoncent pas un retour à la normale avant 2023/2024.

Monsieur MEYER demande des précisions sur le montant perçu de la taxe d'aéroport par rapport au montant prévisionnel attendu. Il a été encaissé 165 000 € sur un montant prévu de 220 000 € soit un manque à gagner de 55 000 €. De grandes incertitudes demeurent à ce jour sur le versement du solde malgré les engagements de l'Etat de compenser ces pertes.

Monsieur VASSAL rappelle le mécanisme de versement de la taxe d'aéroport: l'Etat apporte aux aéroports une compensation financière des missions régaliennes (sûreté - sécurité) par l'intermédiaire de la taxe d'aéroport qui est perçue lors de l'émission d'un titre de transport par les compagnies aériennes.

L'émetteur du titre de transport doit reverser ce prélèvement sur l'utilisateur à l'Etat, le passager aérien supportant le coût de ces missions régaliennes.

Les taxes perçues font l'objet d'une péréquation entre les aéroports.

Du fait de la crise sanitaire, ce mécanisme de financement a été déstabilisé à la suite de la forte réduction de la vente des billets d'avion.

Même avec un trafic extrêmement réduit, les aéroports doivent maintenir au même niveau les missions régaliennes; cette situation entraîne un déséquilibre financier important du budget des aéroports.

Il est précisé à Monsieur MEYER qu'avec le départ de la Société OYONNAIR il ne reste plus sur le site que trois compagnies disposant d'un certificat de transporteur aérien (CTA). Deux des trois compagnies se trouveraient dans une situation délicate du fait de la crise sanitaire.

Monsieur le Président soumet au vote le projet de décision modificative n°1 pour 2020; celui-ci est adopté à l'unanimité.

8) Rapport n°8 : Tarifs des taxes et redevances applicables en 2021

En préambule Monsieur NERAUD rappelle le rattrapage effectué, il y a deux ans, sur les tarifs, tenant compte ainsi du niveau de service rendu aux usagers au regard des aménagements et des nombreux équipements réalisés sur la plateforme. L'ajustement tarifaire n'avait pas créé de mécontentement à l'époque de la part des usagers, ceux-ci ayant bien conscience qu'ils avaient bénéficié jusque là de conditions particulièrement favorables. Depuis, chaque année, il est proposé une évolution des tarifs prenant en compte le niveau de l'inflation, soit +0,7% pour 2021.

Monsieur VASSAL présente ensuite plusieurs points particuliers de cette tarification :

- la tarification du bar, qui est adaptée pour faciliter le rendu de monnaie,
- le forfait "atterrissages- association et utilisateurs privés loisirs" qui concerne les utilisateurs basés. Dans un souci d'équité il est proposé en séance de faire bénéficier de ce tarif plus avantageux, les associations des autres aéroclubs du Loiret.

Monsieur MILLIAT demande si la réciprocité s'appliquera pour les associations de l'aéroport Orléans Loire-Valley. Selon Monsieur VASSAL ces aérodromes n'ont pas mis en place de tarification, ce point restant toutefois à vérifier.

- l'inclusion dans les tarifs de location des salles, de l'aérogare et du hangar de la location du matériel (vidéoprojecteur, sonorisation),
- l'adoption d'une nouvelle tarification pour l'accès à la fibre avec débit garanti.

Il est précisé à Monsieur MILLAT que la tarification mise en place se situe dans la moyenne de ce qui est pratiqué par les autres aéroports et se justifie pleinement au regard de la qualité de service proposée.

Monsieur VASSAL précise, en outre, que 2000 licenciés sportifs sont présents sur le site, et trois types d'activités y sont recensées: loisirs, affaires et commerciales. Il convient d'ajouter que l'activité aéronautique de la plateforme dégage un chiffre d'affaires d'environ 13 M€, et que 45 salariés dépendent de l'activité aéronautique

Monsieur le Président soumet au vote la nouvelle tarification 2021; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

9) Questions diverses

Monsieur TEBIBEL évoque l'étude stratégique de valorisation de l'aéroport dont il a pu prendre connaissance.

Monsieur NERAUD précise alors que la crise sanitaire a remis en question les échéances telles que prévues initialement. Il indique qu'une réunion devra être ultérieurement organisée avec les principaux financeurs, c'est à dire le Département et Orléans Métropole. Il est rappelé en synthèse que l'aéroport dispose d'équipements performants aux normes européennes (allongement de la piste, rampe d'approche, station météo etc.).

Le principal enjeu est l'économie avec le développement de l'aviation d'affaires et commerciale. Pour cela il sera nécessaire de mettre en place un budget "communication " en adéquation avec les ambitions affichées et, en parallèle, de se doter de compétences humaines, par le recrutement d'un agent chargé du développement commercial de l'aéroport.

Monsieur MILLIAT indique que la période de crise sanitaire n'est pas propice au développement de tels enjeux et qu'il faut attendre des jours meilleurs. Il considère que les équipements d'approche de précision mis en place sur la plateforme sont performants et facilitent l'atterrissage des aéronefs dans des conditions météo difficiles. Faire connaître et mettre en avant l'aéroport Orléans Loire-Valley par rapport à d'autres, doit être une priorité.

Monsieur TEBIBEL précise qu'il est important de renforcer l'attractivité de l'aéroport en lien étroit avec les ambitions d'Orléans Métropole.

L'organisation du point de passage frontalier est un sujet qu'il conviendra d'approfondir afin d'en améliorer le fonctionnement. Madame GALZIN indique que le dispositif actuel mis en place est lié à l'équilibre entre départements ruraux et départements urbains.

Monsieur MEYER souhaite être informé sur le dossier loi sur l'eau suite aux travaux d'allongement de piste, Monsieur VASSAL indique que l'ensemble du dossier ne pose pas de problème particulier.

Monsieur MEYER pense que le site aéroportuaire de Toussus-le-noble va rencontrer des difficultés d'ordre environnementales et d'infrastructures, qui devraient conduire vers une réduction d'activité et une exploitation difficile de cet aéroport parisien. Selon Monsieur MEYER cette situation pourrait créer des opportunités pour Orléans Loire-Valley.

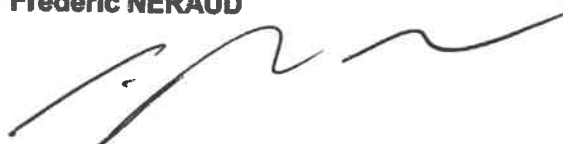
Pour conclure Monsieur VASSAL indique que sa charge de travail est actuellement très dense :

- sujets relevant de la réglementation nationale pour lesquels l'aviation civile sollicite l'aéroport pour avis : implantation d'éoliennes, téléphonie, grues... Sur ce point, Monsieur MILLIAT informe le Comité Syndical de deux projets : un possible déplacement de l'antenne de Traînou et un projet éolien sur les communes de MARDIE ET CHECY.

- étude d'impact sur les procédures de sécurité (révision tous les 5 ans).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16H30 et précise que le prochain comité syndical se réunira le mardi 9 février 2021 à 10H00 à l'aéroport.

Frédéric NERAUD



**Président du SMAEDAOL
Aéroport Orléans Loire - Valley**